

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3213**

commune (s) : Saint Fons

objet : Cession à la Société française des habitations économiques (SFHE) ou à toute autre société à elle substituée, de 2 parcelles de terrain situées 10-12, rue Robert et Reynier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012**Décision n° B-2012-3213**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Cession à la Société française des habitations économiques (SFHE) ou à toute autre société à elle substituée, de 2 parcelles de terrain situées 10-12, rue Robert et Reynier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation d'une opération de logement pour de l'accession sociale à la propriété, la Communauté urbaine de Lyon se propose de céder, au profit de la Société française des habitations économiques (SFHE) ou à toute autre société à elle substituée, 2 parcelles de terrain situées 10-12, rue Robert et Reynier à Saint Fons.

Il s'agit de 2 terrains nus, cédés libres de toute location ou occupation, représentant une superficie totale d'environ 2 031 mètres carrés à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 122 et 123 de la section AE.

Cette cession fait suite à la consultation d'opérateurs lancée par la Communauté urbaine, laquelle s'est déroulée sur la base d'un cahier des charges tenant compte notamment de la meilleure intégration urbaine dans le site et la recherche d'une qualité architecturale et environnementale des bâtiments devant être proposée.

A l'issue de la consultation, SFHE a été retenue eu égard au programme projeté. Ce programme prévoit la réalisation d'environ 35 logements en accession sociale pour une surface hors œuvre nette (SHON) à réaliser de 2 405 mètres carrés suivant le permis de construire n° 691991100025 délivré le 27 février 2012.

Par ailleurs, une bande de terrain de 288 mètres carrés environ sera conservée par la Communauté urbaine correspondant à l'ER 30 d'élargissement de voirie.

Suivant les termes de la promesse de vente qui est soumise au Bureau et notamment ceux indiquant que cette cession interviendrait au prix de 225 € HT par mètre carré de surface hors œuvre net (SHON), soit pour une SHON de 2 045 mètres carrés environ, un prix total de 541 125 € HT, il est précisé que l'avis émis par France domaine est supérieur à ce prix.

Le montant proposé par l'acquéreur, inférieur à celui qu'indique l'administration fiscale, se justifie, d'une part, par la mission d'intérêt général assumée par les organismes HLM parmi lesquels SFHE, répondant aux besoins en logement social de l'agglomération, et d'autre part, par la nécessité de préserver l'équilibre financier de l'opération d'accession sociale.

Le prix total de cession sera en outre minoré d'un montant forfaitaire de dépollution de 80 000 € HT, ramenant le montant global de cession estimé à 461 125 € HT.

La somme de 461 125 € HT, à laquelle se rajoute le montant de la TVA qui s'élève à 32 278,75 €, soit un montant total de 493 403,75 € toutes taxes comprises ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 9 septembre 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la Société française des habitations économiques (SFHE) ou à toute société à elle substituée, pour un montant de 461 125 € HT, auquel se rajoute le montant de la TVA, qui s'élève à 32 278,75 €, soit un total de 493 403,75 € TTC, de 2 parcelles de terrain situées 10-12, rue Robert et Reynier à Saint Fons, dans le cadre de la réalisation d'une opération de logement pour de l'accession sociale à la propriété.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2702.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 493 403,75 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 405 506,51 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 213 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.